



FORMULAIRE DE CANDIDATURE VIDE GRENIER DIMANCHE 22 MAI 2022 10H00 - 18H00

La MJC des Ponts Jumeaux et «Osons la rencontre» organisent leur VIDE GRENIER le dimanche 22 MAI 2022
Pour ce retour aux fondamentaux, nous nous retrouverons dans notre cours des

AmidÔ, au 2 port de l'Embouchure 31000 Toulouse.

Le Vide Grenier est ouvert à tous, les places sont limitées !!

Ce vide grenier est avant tout le votre, aidez nous à en faire une réussite.

Merci de renvoyer votre candidature **avant le 15 MAI 2022**

Pour que votre candidature soit validée, merci de nous renvoyer par mail animationlocale@mjcpointsjumeaux.fr
par courrier, ou sur place MJC des Ponts Jumeaux 105 route de Blagnac 31000 Toulouse

- fiche d'inscription complétée datée, signée
- photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- de bonnes photos (optionnel)
- le paiement de votre emplacement

CANDIDAT.E

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse mail (en majuscule) :

LA PROPOSITION

Quelles catégories de produits vendez-vous ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vêtement femme | <input type="checkbox"/> Vêtement homme | <input type="checkbox"/> Vêtement Enfants |
| <input type="checkbox"/> Déco | <input type="checkbox"/> Mobilier | <input type="checkbox"/> Jeux/Jouets |
| <input type="checkbox"/> Art de la table | <input type="checkbox"/> Bijoux | <input type="checkbox"/> Livres /Disques |
| <input type="checkbox"/> Autres : Précisez..... | | |

LE STAND :

Le stand standard fait 2 mètres linéaires (pour 5 euros) il est fourni vide. Nous vous conseillons de vous munir d'une table et de parasol.

Merci de nous fournir vos besoins spécifiques, nous tâcherons, dans la mesure du possible d'y pourvoir :

- Table Parasol

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1 - CONDITION D'ACCUEIL

Le matériel éventuel mis à disposition (table, chaise) par la MJC doit être utilisé conformément à sa fonction. Tout dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à la MJC.

A l'issue du Vide Grenier, l'exposant assure le rangement de son emplacement.

L'exposant doit s'assurer d'une présence sur son stand en continu durant toute la durée du vide grenier

La MJC ne prend pas de dépôt.

La MJC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation

2. INSTALLATION

Installation des exposants à **9h00** soit 1h00 avant l'ouverture au public

Désinstallation des stands à **17h00**

Merci de vous munir de table, chaise, parasol ainsi que de quoi agencer votre stand. La MJC pourra exceptionnellement, dans la mesure de ses capacités, prêter tables et chaises, merci de le préciser dans la formule.

3. PARTICIPATION DES EXPOSANTS

Une participation de **5 euros** est demandée pour tout emplacement de 2 mètres linéaires

Il est à noter qu'en cas d'annulation de dernière minute de votre part, le règlement sera conservé.

L'exposant s'engage dans la mesure du possible à apporter son concours à la réalisation de l'évènement.

Les exposants du territoire d'influence de la MJC seront privilégiés (quartiers des Sept Deniers, Amidonniers, Ponts Jumeaux)

4 - ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier

5. COMMUNICATION

La MJC s'engage à mettre tous ses moyens de communication à disposition du vide grenier. Cet évènement est aussi et surtout le votre. Pour cela nous vous invitons à partager l'évènement sur votre site, blog, page facebook, compte instagram, distribution des flyers créés par la MJC...

COMMUNICATION & AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

OUI NON

J'accepte d'être photographié.e ou filmé.e dans le cadre du stage et accepte l'utilisation des photos ou vidéos à des fins de communication (site internet, plaquettes, réseaux sociaux...) de l'association.

Je souhaite recevoir la newsletter de la MJC

CADRE RÉSERVÉ À LA MJC

COTISATION* :

ESPÈCES :

CHÈQUE.....

TARIF : 5 €

À L'ORDRE DE MJC DES PONTS JUMEAUX

Je soussigné(e).....

atteste par la présente l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessous et déclare n'exposer que deux fois par an dans les vides greniers. (Article L310-2 du code du commerce)

Date :

Signature